

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

236x20

EXONERATION DU PAIEMENT DU 1ER TRIMESTRE DE L'ANNEE 2020/2021 AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS EN CONVENTIONS ANNUELLES

Les délibérations 117x16 et 138x16 fixent les tarifs des clubs ou associations utilisateurs des installations municipales.

Suite aux décrets du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les activités à caractère culturel, sportif et de loisirs ayant lieu dans des bâtiments municipaux sont suspendues ; pour certaines depuis le 20 octobre (arrêté préfectoral 195 du 17 octobre 2020) pour d'autres depuis la mise en place du décret sus-cité.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal que la non utilisation des locaux en raison de la fermeture des bâtiments amène à une décision d'exonération de paiement pour les clubs et associations.

Par ailleurs, afin de soutenir les associations et clubs pennois en cette période difficile, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer l'ensemble des utilisateurs du paiement de toute la période septembre – décembre 2020.

Ainsi, les clubs et associations concernés par tarification de la délibération 138x16 (annexe 1) sont exonérés d'environ 35 % du montant de leur redevance annuelle (soit 25€ pour les associations et clubs à 69€/an et 40€ pour les associations et clubs à 114€/an).

Les clubs et associations concernés par la tarification de la délibération n°117x16 sont exonérés de la totalité du 1^{er} échancier de l'année 2020/2021 (échancier de septembre 2020 - voir annexe 2)

Il est précisé que cette délibération concerne uniquement la période septembre-décembre 2020. Il est entendu que si la situation sanitaire perdurait et que les bâtiments restaient fermés aux utilisateurs en début d'année 2021, une nouvelle délibération serait proposée au Conseil Municipal.

Il est également précisé qu'exonération vaut remboursement pour les associations et clubs dont un titre de paiement aurait déjà été émis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'exonérer les clubs et associations utilisateurs des installations municipales du paiement du 1^{er} trimestre de l'année 2020/2021

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34 – **Mme GORLIER-LACROIX ne participe pas au vote**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

Annexe 2

Associations et clubs utilisateurs d'installations municipales à tarification horaire

Associations	Montant de l'exonération
agir	636€
les magiciens pennois	220,20€
dizzy danse	547,80€
gym bien être	188€
o mannite	220,20€
vis ta danse	472,20€
la porte des étoiles	1404,60€
HAPPY DANSE	346,20 €
La Rose des Vents	286 €
Compagnie Séquence	608 €
Lud'O Pennes	349 €
So English !	598,20 €
Aïkido club	522,60 €
Latino Pennes dance	220,20 €
Judo club des Cadeneaux	1 077,00 €
Karaté EK13	421,80 €
Krav Maga F.G Top Form	371,40 €
Kung Fu école Tien Hoa Quyen	610,80 €
Taï Chi club Pennois	270,60 €

Annexe 1

Associations et clubs utilisateurs d'installations municipales tarifés à 69€/an ou 114h/an

Associations à 69€/an. Service gestionnaire : Culture	Montant de l'exonération
Ac2n	25€
Adv association de defense de la voilerie	
Art aux bases	
Cantaren	
Ciq des habitants des barnouins	
Clef des chants	
Ciq des pallieres	
Comme un accord - association apinco	
Hapi harmony	
Institut kaddam tcheuling mediterrannee	
Les pennes art	
Les treteaux de la commune	
Association syndicale parc des amandiers unite 1	
Association syndicale parc des amandiers unite 2	
Regarde c'est beau	
Escolo espenenco de lengo prouvençalo	
Anciens eleves de la marine d'oran	
Les explorateurs d'arts	
Associations à 69€/an. Service gestionnaire : Cohésion Sociale	Montant de l'exonération
Nouveau Regard sur le Handicap	25€
Associations à 69€/an. Service gestionnaire : Sport	Montant de l'exonération
Olympique club Escrime	25€
Singes de la sagesse	
Association sportive du collège Jacques Monod	
ASP Aqua Synchro	

Associations à 114€/an. Service gestionnaire : Culture	Montant de l'exonération
air voilerie	40€
amicale corse	
amicale scrabble pennois	
association culturelle armenienne des pennes-mirabeau	
caaf	
a2pv	
boxing center official	
le chevalet pennois	
cineastes videos associes	
clef des chants	
comite des fetes	
association familiale loisirs et culture du parc des amandiers	
association géologique des pennes-mirabeau	
les magiciens pennois	
association numismatique	
à l'ombre bleue de l'olivier	
pour la defense et la conservation du patrimoine de la ville des pennes-mirabeau	
association saint roch	
syndicat d'initiative des pennes-mirabeau	
Associations à 114€/an. Service gestionnaire : Cohésion Sociale	Montant de l'exonération
AC2N	40€
Les Scouts	
Associations à 114€/an. Service gestionnaire : Sport	Montant de l'exonération
L'Amicale des P.M	40€
E.S.P.M. Basket	
BMX club des P.M	
Boule contrée de la Gavotte	
La Boule des Cadeneaux	
La Boule de la Renardière	
La Boule des Pennes	
Amicale Bouliste de la Voilerie	
Boxing center official	

Olympique du dimanche	40€
J.S.P.M	
P.M Handball	
Nature et Provence	
Mini-Racing Club des P.M	
A.D.L.M	
Le Pentathlon Pennois	
Les amis du chien Boxer	
Club Subaquatique des P.M	
Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby	
Tambourin Club des P.M	
Tennis Club des P.M (TCPM)	
Tennis Club de la Voilerie	
Les Archers Pennois	
Twirling Club des P.M	
Vélo Club st Antoine la Gavotte	
Club des Dauphins	